

RCS : BEZIERS Code greffe : 3402

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BEZIERS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2020 B 00520 Numéro SIREN : 883 866 626 Nom ou dénomination : 4G
--

Ce dépôt a été enregistré le 07/02/2024 sous le numéro de dépôt 943

1

BILAN SIMPLIFIÉ

DGFIP N° 2033-A 2022

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A bis du Code général des impôts)Dépôt au greffe du
Tribunal de Commerce de

BEZIERS

Néant ☐

Désignation de l'entreprise SAS 4G

Adresse de l'entreprise Domaine de la Maderque 34530 MONTAGNAC

le 07 FEV. 2024

Numéro SIRET* 8 8 3 8 6 6 6 2 6 0 0 0 1 2

Sous le n° 2024/943

Durée de l'exercice en nombre de mois* 12

Durée de l'exercice précédent* 11

Exercice N clos le 31/03/2022

ACTIF		Brut 1	Amortissements-Provisions 2	Net 3
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	010	012	
	Fonds commercial*			
	Autres*	014	016	1 440
	Immobilisations corporelles*	028	030	
	Immobilisations financières* (1)	040	042	90 000
Total I (5)		044	048	91 440
ACTIF CIRCULANT	STOCKS			
	Matières premières, approvisionnements, en cours de production*	050	052	
	Marchandises *	060	062	
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	066	
	Créances (2)	068	070	
	Clients et comptes rattachés*			
	Autres* (3)	072	074	
	Valeurs mobilières de placement	080	082	
	Disponibilités	084	086	117
	Charges constatées d'avance *	092	094	
Total II		096	098	117
Total général (I + II)		110	112	91 557
PASSIF				Exercice N NET I
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*	120		1 000
	Écarts de réévaluation	124		
	Réserve légale	126		
	Réserves réglementées*	130		
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants* (31))	132		
	Report à nouveau	134		(45)
	Résultat de l'exercice	136		
	Provisions réglementées	140		
	Total I	142		955
Provisions pour risques et charges		Total II	154	
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156		943
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164		
	Fournisseurs et comptes rattachés*	166		
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : (169) 89 659)	172		89 659
	Produits constatés d'avance	174		
Total III		176		90 602
Total général (I + II + III)		180		91 557
RENVIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4) Dont dettes à plus d'un an	195
	(2) Dont créances à plus d'un an	197	(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A-bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS 4G

Néant ☐ *Exercice clos le
31/03/2022

A - RÉSULTAT COMPTABLE

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	dont export	209	210
	Production vendue	biens	215	214
		services*	217	218
	Production stockée*	(Variation du stock en produits intermédiaires,)		222
	Production immobilisée*	produits finis et en cours de production		224
	Subventions d'exploitation reçues			226
	Autres produits			230
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)			232
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)			234
	Variation de stocks (marchandises)*			236
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)			238
	Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)*			240
	Autres charges externes*	(dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)		242 1 909
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle : CFE et CVAE*)	243	244
	Rémunérations du personnel*			250
	Charges sociales (cf. renvoi 380)			252
	Dotations aux amortissements*			254
	Dotations aux provisions			256
	Autres charges	(dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger :)	259	262
		(dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles :)	260	
	Total des charges d'exploitation (II)			264 1 909

1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)

PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers	(III)	280
	Produits exceptionnels	(IV)	290 3 512
	Charges financières	(V)	294 943
	Charges exceptionnelles	(VI)	300 660
	Impôts sur les bénéfices*	(VII)	306

2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)

			310
--	--	--	-----

B - RÉSULTAT FISCAL

Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2

Régime d'imposition	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*		312	314
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		316	
	Provisions non déductibles*		318	
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033.not)		322	
	Divers*, dont intérêts excédentaires des épices-cis d'associés	247		324
	Ecarts de valeurs liquidatives sur OPC	248	330	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et levée d'option	(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 219 series B))	249	251
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		998	
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		999	

Dédutions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			997
	Entreprises nouvelles (44, series)	986	ZFU (44, series A)	987
	Reprise d'entreprises en difficulté (44, series)	981	JEI (44, series A)	989
	ZRD (44, terdecies)	127	ZRR (44, quidecies)	138
	Bassins d'emploi à redynamiser (art 44 duodecies)	991	Investissements outre-mer	344
	ZFANG (44 quaterdecies)	345	Zone de développement prioritaire (44, series)	993
	Bassins urbains à dynamiser - BUD (art 44, terdecies)	992		
	Créance due au report en arrière du déficit	346	Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies C)	647
	Dont divers		Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies D)	648
	Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies A)	655	Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies F)	990
	Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies B)	643	Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies G)	649
		645	Deduct* exception, simulateur de conduite (art 39 decies E)	641
				350

RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2

Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière :	352	354
	Déficits antérieurs reportables : *	356	
	45 dont imputés sur le résultat :		360
	RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2	370	372

4G

Société Par Actions Simplifiée au capital de 1 000 €

Siège social : Domaine de la Maderque

34530 MONTAGNAC

883 866 626 RCS BEZIERS

TEXTE DE LA RESOLUTION D'AFFECTION DE RESULTAT
SOUmise A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE EN
DATE DU 11 JUILLET 2022

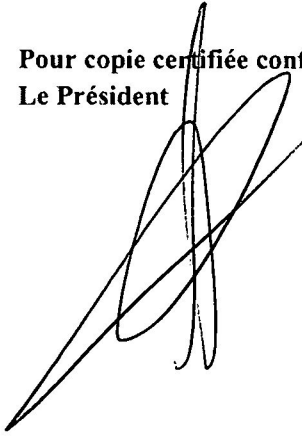
DEUXIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale constate que le résultat de l'exercice clos le 31 mars 2022 est nul et constate qu'il n'y a pas lieu de procéder à son affectation.

Rappel des dividendes antérieurement distribués

L'assemblée générale, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, rappelle qu'il n'a pas été procédé à une distribution de dividendes, au titre des exercices précédents.

Pour copie certifiée conforme,
Le Président



4G

Société Par Actions Simplifiée au capital de 1 000 €

Siège social : Domaine de la Maderque

34530 MONTAGNAC

883 866 626 RCS BEZIERS

TEXTE DE LA RESOLUTION D'AFFECTION DE RESULTAT
ADOPTÉE PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
EN DATE DU 11 JUILLET 2022

DEUXIÈME RESOLUTION

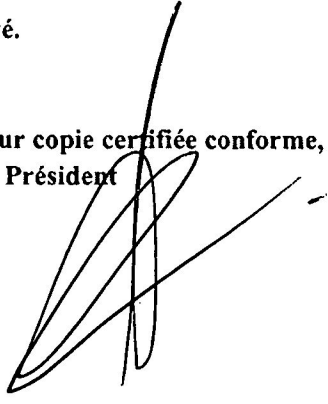
L'assemblée générale constate que le résultat de l'exercice clos le 31 mars 2022 est nul et constate qu'il n'y a pas lieu de procéder à son affectation.

Rappel des dividendes antérieurement distribués

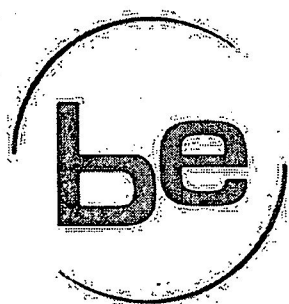
L'assemblée générale, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, rappelle qu'il n'a pas été procédé à une distribution de dividendes, au titre des exercices précédents.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

**Pour copie certifiée conforme,
Le Président**



Annexe légale



brevues expertise

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS 4G

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/03/2022, dont le total est de 91 557 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un résultat de 0 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/04/2021 au 31/03/2022.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 01/01/1900 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/03/2022 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Règles et méthodes comptables

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Conséquences de l'événement Covid-19

L'événement Covid-19 est susceptible d'avoir des impacts significatifs sur le patrimoine, la situation financière et les résultats des entreprises. Une information comptable pertinente sur ces impacts constitue un élément clé des comptes de la période concernée.

Pour cela, l'entreprise a retenu une approche ciblée pour exprimer les principaux impacts pertinents sur la performance de l'exercice et sur sa situation financière. Cette approche est recommandée par l'Autorité des Normes Comptables dans la note du 18 mai 2020 pour fournir les informations concernant les effets de l'événement Covid-19 sur ses comptes.

Méthodologie suivie

Les informations fournies portent sur les principaux impacts, jugés pertinents, de l'événement qui sont enregistrés dans ses comptes. Il a été fait une distinction entre les effets ponctuels et les effets structurels. Ces effets sont détaillés en tenant compte des interactions et incidences de l'événement sur les agrégats usuels en appréciant les impacts bruts et nets. Les mesures de soutien dont elle a pu bénéficier sont également évaluées.

L'événement Covid-19 étant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, l'entreprise est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir.